

**DELIBERATION**  
**SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 29 SEPTEMBRE 2016**

Nombre de Conseillers : 19  
En exercice : 19  
Présents : 16  
Pouvoirs : 0  
Votants : 16

Date de convocation du Bureau Communautaire :  
Le 22/09/2016

Le 29 septembre 2016, le Bureau de la Communauté de Communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Bernard GRISON au siège de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE.

Présents : Jean-Claude AUBERT, Christian BAISE, Marie Jeanne BEGUET, Brigitte COULON, Daniel DOMPOINT, Yves DUMOULIN, Jacky DUTRUC, Bernard GRISON, Vincent LAUTIER, Raymond MOUSSY, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Pierre PERNET, Anny SANLAVILLE, Etienne SERRAT, Richard SIMMINI.

Absents excusés : Bernard REY, Martial THEVENET, Frédéric VALLOS.

Secrétaire de séance : Jacky DURTUC.

**OBJET : ASSAINISSEMENT – Demandes de subventions**

En l'absence de M. REY Bernard, Vice-Président en charge de l'Assainissement, le président présente deux opérations susceptibles de recueillir les subventions de l'Agence de l'Eau et du Conseil département de l'Ain.

**Opération 1 : Raccordement au réseau collectif – Quartiers Juis et Montberthoud à Savigneux**

Des études ont été réalisées en 2010 et en 2011 par la commune de SAVIGNEUX pour raccorder, au réseau d'assainissement collectif, les quartiers de Juis et de Montberthoud.

Le projet initial a été repris depuis par la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée pour raccorder ces deux secteurs sur la station existante, suffisamment dimensionnée pour collecter ces nouveaux effluents.

Une nouvelle demande de subvention a été faite (délibération 2016B18 du 20 juillet 2016) sur la base de l'APS du nouveau projet. Le projet définitif est à présent connu et la demande de subvention doit être modifiée avec les chiffres définitifs.

L'opération consiste à créer une conduite de collecte des eaux usées sur un linéaire de 2 700 mètres pour les coûts estimatifs suivants :

- Juis : 410 000 € H.T,
- Montberthoud : 152 000 € H.T,

Le démarrage des travaux se fera en 2017, après consultation en procédure adaptée.

**Opération 2 : Mise en place de l'auto surveillance des déversoirs d'orage – Réseau STEP des Bords de Saône**

L'arrêté ministériel du 21 Juillet 2015 relatif aux systèmes d'assainissement collectif et non collectif, stipule que le déversement des eaux usées en direction du milieu naturel en période de pluie doit faire l'objet d'une surveillance règlementaire.

Après la réalisation du schéma directeur d'assainissement sur le système d'assainissement de la STEP des bords de Saône entre 2015 et 2106, 6 déversoirs d'orages ont été identifiés pour être équipés d'instruments permettant de déterminer la fréquence des débordements.

L'opération consiste à installer sur des ouvrages existants ou à créer des équipements d'auto surveillance, pour un coût estimatif de 95 000 € HT.

Le démarrage des travaux est prévu pour fin 2016, après consultation en procédure adaptée.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité :

- ✓ **Retire** la délibération 2016B18 du 20 juillet 20016 relative au projet de travaux de réseaux d'assainissement situé quartiers de Juis et de Montberthoud à Savigneux ;
- ✓ **Approuve** le projet de travaux de réseaux d'assainissement situé quartiers de Juis et de Montberthoud à Savigneux évalué à 562 000 € HT et son plan de financement ;
- ✓ **Approuve** le projet de travaux pour la mise en place de l'auto surveillance des déversoirs d'orage évalué à 95 000 € HT et son plan de financement ;
- ✓ **S'engage** à mener à terme ces opérations selon les principes de la charte qualité nationale des réseaux d'assainissement ;
- ✓ **Sollicite** l'aide de l'Agence de l'Eau et du Conseil départemental de l'Ain pour la réalisation de ces opérations ;
- ✓ **Autorise** pour ces opérations le Conseil département de l'Ain à percevoir l'aide attribuée par l'Agence de l'Eau pour le compte de la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée et à la lui reverser ;
- ✓ **Demande** l'autorisation au Conseil Départemental de l'Ain et à l'Agence de l'Eau de pouvoir commencer les travaux par anticipation, sans préjuger des aides éventuelles qui pourraient être attribuées ;
- ✓ **Autorise** le président à signer toute pièce nécessaire à ces demandes.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le : 11 OCT. 2016  
N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20160929-2016B21-AS  
Affichage le :

11 OCT. 2016

A Trévoux, le 29/09/2016

Le Président,  
Bernard GRISON

